

Département  
**LOIRE-ATLANTIQUE**

Commune  
**DERVAL**

Envoyé en préfecture le 27/03/2026

Reçu en préfecture le 27/03/2026

Publié le 27/03/2026

ID : 044-214400517-20260325-2026\_050-AR



# ARRÊTÉ DU MAIRE

## Le Maire de la Commune de Derval

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

**Vu** le Code de la Voirie Routière,

**Vu** le Code du Commerce, notamment les articles L.310-2 et R.310-8,

**Vu** le Code de la Route

**Vu** le Code Pénal,

**Vu** la demande de Madame ROBIN Catherine, présidente de l'association « LABARAKATOUS », sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'exercer les festivités et animations,

**Considérant** qu'il appartient à l'Autorité Municipale de prescrire toutes les mesures nécessaires dans l'intérêt du bon ordre pour assurer la sûreté et la commodité du passage dans les voies publiques,

### OBJET

**Arrêté municipal  
n° 2026-050**

Autorisation d'occupation du  
domaine public

Parking de la Gare

**LABARAKATOUS**

**Le 08 juillet 2026**

**N°260325A2026-050**

Classification :  
6.1.9-Libertés et pouvoirs de  
Police Municipale

## ARRÊTE

### Article 1er

Madame ROBIN Catherine, présidente de l'association « LABARAKATOUS » est autorisée à occuper la portion du domaine public sise parking de la Gare, afin d'y installer les stands en vue des festivités et animations le 08 juillet 2026.

### Article 2

La présente autorisation est accordée à titre précaire et révoquant pour la période du 08 juillet 2026. Elle est personnelle et incessible.

### Article 3

Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

### Article 4

La Directrice Générale des Services, le Chef de Brigade de Gendarmerie de Derval, la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera transmis pour information au Centre de Secours du Secteur de Derval.

Certifié exécutoire,  
compte tenu de  
l'affichage

Le 25 mars 2026

Fait à Derval,  
le 25 mars 2026.

Le Maire  
Dominique DAVID

